



## Convention individuelle d'engagement réciproque entre l'Association Horizon Jeunesse et un bénévole

Représentée par délégation du Président par Monsieur DE GRYSSE Thierry, Directeur de la MECS Oasis, l'Association Horizon Jeunesse vient, dans la présente convention individuelle, exposer les engagements réciproques entre l'Association et un bénévole.

Cette convention individuelle est à relier à la Charte du bénévolat affichée par notre association, paraphée et signée par le bénévole et l'Association Horizon Jeunesse. .

La présente convention s'adresse, d'une part, à :

Monsieur  Madame  : .....

Demeurant : .....

.....

Coordonnées téléphoniques : .....

E-mail : .....

Et, d'autre part :

L'association Horizon Jeunesse :

Cachet de l'Association :

L'Association Horizon Jeunesse s'engage à l'égard du (de la) bénévole susnommé(e), à lui confier les responsabilités, missions et activités suivantes :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Les jours, horaires, périodicité pour assurer cette mission ont été prévus en concertation avec le (la) bénévole selon les disponibilités suivantes :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

L'Association Horizon Jeunesse s'engage (voir charte du bénévolat page 3) à l'égard des bénévoles accueilli(e)s aux fins de :

- Donner toutes les informations nécessaires
- Faciliter la communication et l'intégration des bénévoles au sein de la MECS
- Garantir une couverture assurantielle et la protection des données personnelles

Les frais éventuellement occasionnés pour le compte de l'Association et pour l'exercice de la mission, **et préalablement autorisés**, feront l'objet d'un remboursement. Le bénévole est invité néanmoins à exprimer ses besoins de manière à ne pas avoir à procéder lui-même à des achats.

Il sera fait un point régulier avec le responsable du service au sein duquel s'exerce la mission du bénévole. Ce point réalisé abordera la mission en elle-même, et, d'autre part, sur les bénéfices du bénévole en termes de satisfaction personnelle et de reconnaissance.

Le bénévole s'engage à l'égard de l'Association Horizon Jeunesse à satisfaire aux engagements précisés dans la charte et les axes suivants :

- Coopérer avec les différentes personnes « rattachées » à l'Association : bénéficiaires, dirigeants, salariés permanents, autres bénévoles.
- Respecter les valeurs de l'Association, son fonctionnement et son règlement intérieur.
- Respecter les obligations et le devoir de réserve, tant à l'interne qu'à l'externe.
- S'impliquer dans les missions et activités confiées.
- Respecter les horaires et disponibilités convenues, en cas d'impossibilité à prévenir le responsable du service ou s'exerce la mission.
- Contribuer au processus d'Amélioration Continue de la Qualité en faisant toutes les remarques et suggestions nécessaires.

A Nantes, le .....

Le (la) bénévole  
Signature (précédée de la mention manuscrite  
« Bon pour engagement »)

Par délégation et pour l'Association  
Le Directeur de la MECS  
Thierry DE GRYSSE